

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2016.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Georges GERIN, Maire.

Présents : Georges GERIN ; Christine BRUYAT ; Philippe REVEL ; Jacqueline ROSSI ; Gérard CHAPOT ; Adeline DEBREUILLE ; Henri DUCARRE ; Christelle DUCHATEAU ; Isabelle KOUDOUOVOH ; Liliane MASNADA ; Florent PAILLÉ ; Evelyne REY ; Yves WITKOWSKI.

Absent excusé : Maxime MALJOURNAL (procuration à Isabelle KOUDOUOVOH)

Adeline DEBREUILLE et Jacqueline ROSSI ont été nommées secrétaires de séance.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2. COMPTES DE GESTION 2015.

M. le Maire présente les comptes de gestion 2015. Pour les 5 budgets, les comptes de gestion du receveur municipal font apparaître des chiffres concordants avec les comptes administratifs de la commune.

Adoptés à l'unanimité.

3. COMPTES ADMINISTRATIFS 2015.

M. le Maire présente les comptes administratifs 2015 :

- Budget « Maison de la Presse » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 15 708 € et un déficit d'investissement de 6 027,52 €.

- Budget « Quartier de la Gare » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 30 209,40 € et un déficit d'investissement de 24 573,74 €.

- Budget « Eau et Assainissement » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 98 295,54 € et un excédent d'investissement de 70 392,41 €.

- Budget Général :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 34 678,42 € et un excédent d'investissement de 11 892,81 €.

- CCAS :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 397,31 € et un résultat d'investissement de 0 €.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, M. le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs. Il donne la présidence à Christine BRUYAT et sort de la salle du conseil pendant le vote.

Les 5 comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité des votants.

4. AFFECTATIONS DES RESULTATS.

Compte tenu des résultats de clôture des comptes administratifs et des restes à réaliser 2015 en investissement, M. le Maire propose d'affecter comme suit, les excédents de fonctionnement aux budgets 2016 :

- Budget « Maison de la Presse » :

6 027,52 € en recettes d'investissement
9 680,48 € en recettes de fonctionnement

- Budget « Quartier de la gare » :

24 573,74 € en recettes d'investissement
5 635,66 € en recettes de fonctionnement

- Budget « Eau et Assainissement » :

0 € en recettes d'investissement
98 295,54 € en recettes de fonctionnement

- Budget Général :

0 € en recettes d'investissement
34 678,42 € en recettes de fonctionnement

- CCAS :

0 € en recettes d'investissement
1 397,31 € en recettes de fonctionnement du Budget Général.

Les 5 propositions d'affectation des résultats sont adoptées à l'unanimité.

5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

M. le Maire indique que les dotations de l'Etat et notamment la Dotation Globale de Fonctionnement sont en baisse depuis plusieurs années et, de ce fait, la commune a de moins en moins de ressources. Il précise également que les taux d'imposition communaux sont faibles par rapport à la moyenne des communes équivalentes.

Il propose, après avis de la commission des finances, une augmentation pour l'année 2016 qui apporterait environ 30 000 € au budget de fonctionnement de la commune.

Christine BRUYAT indique que cette proposition ne se fait pas de gaieté de cœur et qu'elle a fait l'objet d'un débat au sein du conseil municipal. Elle rappelle que cela avait déjà été évoqué l'année dernière mais que la commune avait eu recours à un emprunt de 130 000 € car un autre emprunt se terminait en 2016, ce qui, au final, avait une faible incidence sur le Budget.

Elle explique que la commune travaille actuellement sur la vente de différents bâtiments communaux, notamment le bâtiment commercial « ex Landot » afin de trouver des solutions pour réaliser des investissements.

Liliane MASNADA explique qu'elle est d'accord avec les propos de Christine BRUYAT mais qu'au départ, elle n'était pas d'accord avec une augmentation des impôts. Elle indique que la mairie n'a pas le choix et qu'il faut travailler sur la vente de bâtiments communaux qui coûtent plus chers qu'ils ne rapportent.

Gérard CHAPOT signale qu'il était pour une augmentation plus conséquente car il y a de nombreuses choses à entretenir, que les taux sont bas par rapport aux communes des alentours et que cette proposition ramène les taux à ceux qui étaient en vigueur en 2013.

M. le Maire propose les taux d'imposition suivants pour 2016 :

Taux de taxe d'habitation	11.94 %
Taux de taxe foncière (bâti)	10.48 %
Taux de taxe foncière (non bâti)	34.29 %

Adopté à 12 voix pour, 2 contre (Christelle DUCHATEAU, Evelyne REY).

6. BUDGETS PRIMITIFS 2016.

Présentés par Liliane MASNADA, les budgets proposés ont été étudiés en commission des finances :

- Budget "Maison de la Presse" :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 18 662.48 € et en investissement à 11 589.52 €.

Adopté à l'unanimité.

- Budget "Quartier de la Gare" :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 32 170,66 € et en investissement à 46 220,74 €. Le budget est un budget simplifié qui n'intègre pas les dépenses de remise en état de la salle du restaurant car la mairie est dans l'attente de la décision du tribunal suite aux différents problèmes techniques et espère que celui-ci statuera sur une compensation financière pour perte d'exploitation. Une fois la décision rendue, la mairie effectuera une décision modificative du budget ou un budget supplémentaire afin d'intégrer les travaux.

Adopté à l'unanimité.

- Budget Eau et Assainissement :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 238 765,54 € et en investissement à 135 012,41 €. En fonctionnement, une somme forfaitaire de 20 000 € est reversée au budget général au titre du temps de travail passé par les employés communaux pour le service eau et assainissement.

Adopté à l'unanimité.

- Budget Général :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 905 693,73 € et en investissement à 157 727,12 €. Le budget de fonctionnement intègre une dette de 71 000 € de loyers impayés concernant le bâtiment « ex Landot ».

Adopté à 13 voix pour, 1 abstention (Christine BRUYAT).

Christelle DUCHATEAU quitte la séance à 10h35 pour raison familiale et donne procuration à Florent PAILLÉ.

M. le Maire remercie le service administratif, Michaël RAYMOND et Adeline GAUDICHEAU ainsi que la commission des finances et plus particulièrement sa présidente Liliane MASNADA pour le travail effectué. Liliane MASNADA remercie également les deux agents administratifs pour le travail effectué.

7. ADHESION A LA CHARTE « ZERO PHYTO ».

M. le Maire indique que la loi interdit à compter du 1^{er} janvier 2017 l'usage des produits phytosanitaires dans les communes. Il précise qu'afin d'atteindre cet objectif, la Communauté de communes BUGÉY Sud propose de réaliser le plan de désherbage communal, de participer à l'achat groupé de matériel et d'organiser la formation des agents communaux sur le territoire de la CCBS. Pour cela, la CCBS doit réaliser un dossier de demande de financement à l'Agence de l'Eau et au Département de l'Ain pour bénéficier de 50 à 80 % de subvention. Une des conditions pour obtenir les financements est que chaque commune adhère à la Charte « Zéro Phyto » portée par la FRAPNA. Cette adhésion est gratuite et elle offre de nombreux outils de communication, d'information et de sensibilisation.

Adopté à l'unanimité.

8. AVENANT N°11 AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE ADS DE LA CC BUGEYSUD.

Le Maire rappelle l'adhésion de VIRIEU LE GRAND au service ADS (Application des Droits du Sol) proposé par la CCBS depuis 2007.

La participation financière de chacune des communes est fonction du nombre de dossiers soumis à l'ADS l'année précédente.

L'avenant n°11 concerne la répartition financière pour 2016 pour chacune des communes adhérentes. En 2015, l'ADS a traité 45 dossiers pour la commune et la participation pour 2016 s'élève à 5 195 €.

Adopté à l'unanimité.

9. CONVENTION RASED

Philippe REVEL rappelle au Conseil Municipal qu'un Réseau d'Aides Spécialisées pour les élèves en Difficulté (R.A.S.E.D.) a été créé en 2005. Il précise que celui-ci emploie notamment une maîtresse d'adaptation et une psychologue et que celles-ci sont déjà intervenues à Virieu le grand cette année. La contribution financière demandée par le RASED (1.50 € par élève et par an) n'a pas été réévaluée depuis sa création. Le conseil du RASED propose pour l'année scolaire 2015/2016, une contribution de 2 € par an et par enfant soit 180 € pour notre commune.

Adopté à l'unanimité.

10. CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE

Philippe REVEL rappelle au conseil municipal que la réforme des rythmes scolaires a été instaurée dans les écoles publiques de la commune depuis septembre 2014 avec, pour conséquence, l'organisation de temps d'activités périscolaires (TAP) pour les enfants.

L'association qui s'occupait de l'atelier « animation scientifique » ne peut plus assurer son activité dans notre commune. Pour la fin de l'année scolaire 2015/2016, la commission scolaire a trouvé une personne qui proposera un atelier « arts plastiques » à compter du 13 mai 2016 de 15h à 16h30 le vendredi selon les mêmes conditions tarifaires et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à recruter cette personne et de créer un poste de vacataire à raison de 1h30 par semaine pour les CE1 et CE2.

Adopté à l'unanimité.

11. MISE EN PLACE D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que M. le Préfet de l'Ain demande la mise en place dans chaque commune d'un Plan Communal de sauvegarde (PCS) pour faire face aux catastrophes et aux sinistres majeurs.

Adopté à l'unanimité.

12. VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE.

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice des mandats locaux a introduit de nouvelles dispositions concernant notamment les indemnités des maires. Ce dispositif, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2016, prévoit que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à [l'article L2123-23](#) du CGCT. Toutefois, pour les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Par conséquent, M. le Maire demande à bénéficier d'une indemnité inférieure au barème soit 37% de l'indice brut 1015, indemnité déjà en vigueur depuis octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

13. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission Communication : Christine BRUYAT annonce que :

1°) Virieu Infos sortira la semaine prochaine.

2°) L'accueil des nouveaux arrivants se fera le samedi 30 avril 2016 à 10h30 en mairie.

3°) La vogue annuelle aura lieu les 7 et 8 mai 2016.

4°) L'inauguration du parcours patrimonial aura lieu le dimanche 22 mai à 10h.

Commission Fleurissement :

Jacqueline ROSSI annonce que le fleurissement annuel aura lieu le 21 mai 2016.

14. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

- M. le Maire rappelle que le conseil municipal, par délibération en date du 12 février 2016 a décidé de s'opposer à la recomposition du conseil communautaire BugeySud suite à l'adhésion de la commune nouvelle Groslée-Saint-Benoît et a demandé à M. le Préfet de l'Ain de repousser cette obligation jusqu'à la fin du présent mandat électoral.

Il indique que M. le Préfet de l'Ain a refusé que le nombre des conseillers communautaires soit maintenu et a demandé à nouveau la recomposition du Conseil Communautaire.

M. le Maire explique que cela entrainera le passage du nombre de conseillers communautaires de 65 à 55 et que certaines communes perdront un ou plusieurs sièges, notamment Virieu le Grand qui se retrouvera avec un seul conseiller communautaire. Il propose au conseil municipal de se laisser plus de temps de réflexion.

- M. le Maire fait part des remerciements de la famille SERAFINI pour l'attention portée par la municipalité suite au décès de M. Gaston SERAFINI.

La séance est levée à 11h25.